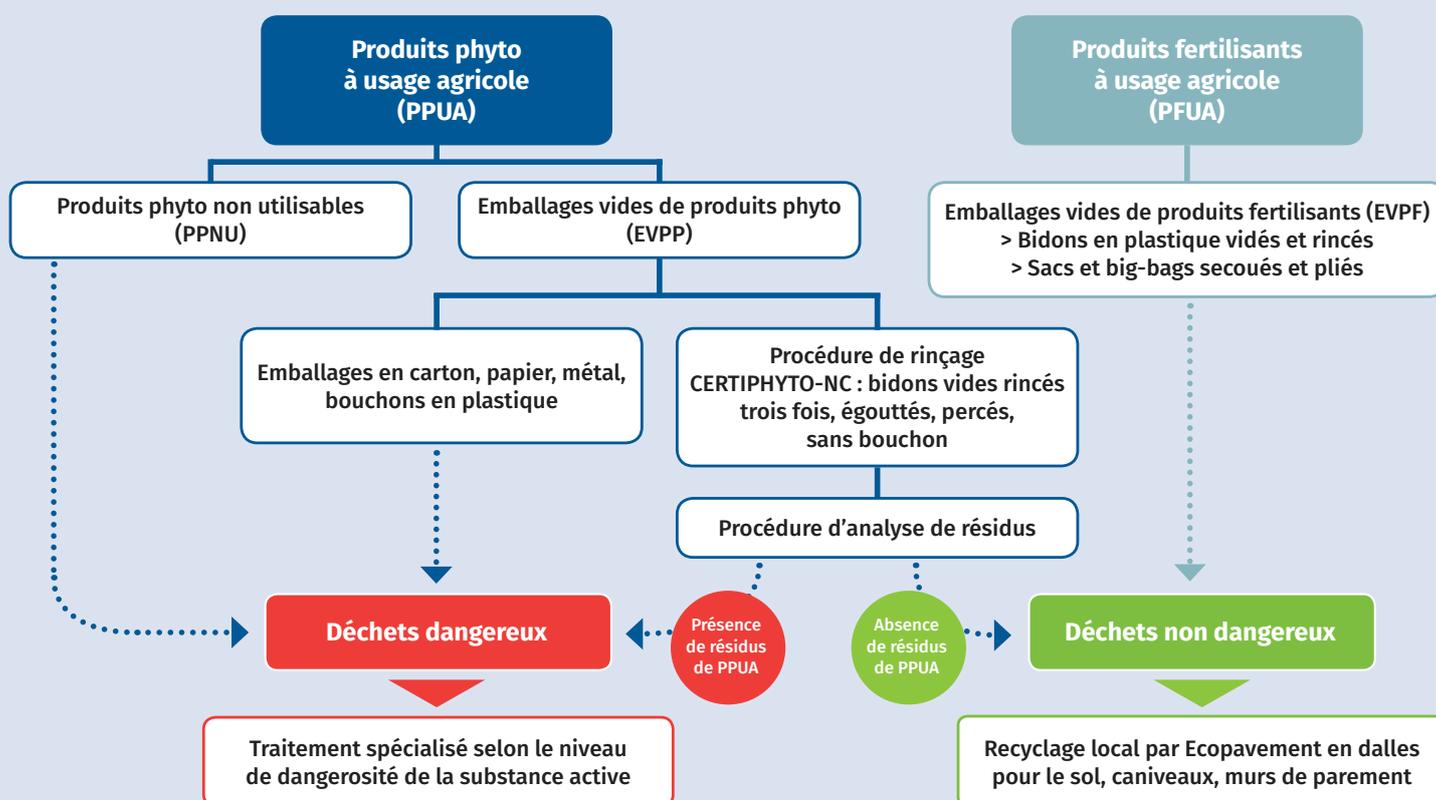


Déchets agricoles, que deviennent-ils ?

L'association Coléo est chargée de la gestion des déchets agricoles : collecte, recyclage et traitement des emballages vides de fertilisants et de déchets phyto. Ces actions sont financées par les écocontributions appliquées aux ventes de produits phyto, d'engrais et d'amendements. Une fois collectés, quelles sont les destinations des déchets agricoles ?

LA DESTINATION DES DÉCHETS DÉPEND DE LEUR CARACTÈRE « DANGEREUX » OU NON ET DE LEUR COMPOSITION.



- Jusqu'à présent, les PPNU étaient exportés pour un traitement spécialisé en Europe (incinération en usine) ou en Nouvelle-Zélande pour un enfouissement dans une installation de stockage des déchets (ISD) de classe I, cette classe d'ISD n'étant pas présente en Nouvelle-Calédonie.
- Le projet d'incinérateur de Promed à Ducos pourrait offrir un débouché pour le traitement local de certaines substances actives.
- Les emballages vides composés de plastique peuvent majoritairement être recyclés localement par Ecopavement. Pour le recyclage des EVPP, Coléo met en place une procédure d'analyse de résidus en partenariat avec Adivalor, organisme de gestion des déchets agricoles en Métropole depuis plus de 20 ans.



© C. Fontfreyde - CAP-NC

Agriculteurs, pour que vos EVPP soient recyclés, il est essentiel de respecter la procédure de rinçage réglementée par l'arrêté n° 2017-1059/GNC relatif aux Certiphyto-NC.

➤ Pour en savoir plus, consultez la fiche technique parue dans *La Calédonie agricole* n° 189



coléo
Collecte, valorisation et traitement
des déchets agricoles

Renseignements : Coléo
Chargée de gestion opérationnelle :
Tél. 78 29 83
association.coleo@gmail.com
f Coléo NC